



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 06 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le six novembre à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 30 octobre 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Monique CROS, Marie GARCIA-CORDIER, Francine GERARD, Martine GIL, Sylvie LERMET, Alba PALOMARES, Séverine SAUR.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Patrick BOURRAND FAVIER, Francis BOUTES, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Francis CASTAN, Bruno CRISTOL, Lionel GAYSSOT, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Jacques ROMERO, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

Absents :

Mesdames Emmanuelle AZEMA - CARLES, Corinne CONSTANTIN, Lydie COUDERC, Catherine FIS, Marie LORENTE, Sandrine MICHAUD, Lyria VERLET  
Messieurs Mathieu BENEZECH, Sylvain HAGER, Thierry ROQUE, Robert SOUQUE.

Délégués suppléants : Messieurs Alain MALRIC représentant M. Robert SOUQUE et Alain BUCHACA représentant Mme Lydie COUDERC

Mme Catherine FIS donne procuration à M. Pierre-Jean ROUGEOT  
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Francis BOUTES  
M. Sylvain HAGER donne procuration à Mme Martine GIL  
Mme Marie LORENTE-AMEN donne procuration à M. Michel FARENC  
Mme Emmanuelle AZEMA – CARLES donne procuration à M. Lionel GAYSSOT

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.  
Madame Martine GIL est élue secrétaire de séance.

**221-2023 DM N°1- BUDGET PRINCIPAL**

Vu la délibération n°034-2022 approuvant le principe de maîtrise d'ouvrage du projet de pôle d'échange multimodal ferroviaire de Magalas et autorisant le Président à déposer les demandes de financement,

Vu la délibération 158-2022 du 11 juillet 2022 qui autorise le Président à lancer la consultation pour la réalisation de l'étude de faisabilité du projet de Pôle d'Echange Multimodal aux abords de la Gare de Magalas et à effectuer les demandes de subvention

Vu la délibération 251-2022 du 14 novembre 2022 attribuant le marché pour l'étude de faisabilité du PEM pour un montant de 31128 € TTC

M. le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de créer une opération 245-PEM de Magalas

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2031 opé 245-PEM		40 000,00		
R-1321 Etat opé 245-PEM				7 782,00
R-1322 Région - opé 245-PEM				12 970,00
R-10222 FCTVA				4 500,00
D2313 opé 222- extension siège	14748			
<b>TOTAL</b>	<b>14 748,00</b>	<b>40 000,00</b>		<b>25 252,00</b>

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,**

**OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE la création de l'opération 245-PEM de Magalas**

**VALIDE les décisions modificatives telles que listées ci-dessus à opérer sur le budget Principal.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**

